

Dossier de mariage civil

Entre

M _____

Et

M _____

Date de la célébration : _____ à _____

Date de dépôt du dossier : _____

INFORMATIONS

Le mariage nécessite le consentement valable des futurs époux (ses), le respect des conditions d'âge (18 ans révolus ou décision dérogatoire du Procureur de la République), des délais de publicité (publication des bans pendant 10 jours consécutifs), des liens de parenté prohibés et d'absence de mariage antérieur non dissous.

Le mariage sera célébré à la mairie de Bordères si l'un(e) des époux(ses), ou l'un de ses parents, a son domicile ou sa résidence établie par au moins un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.

Le dossier complété devra être déposé en mairie au minimum 1 mois avant la date souhaitée du mariage. La présence des deux futur(e)s époux(ses) est obligatoire au dépôt du dossier.

La date du mariage ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet. L'horaire du mariage sera défini en fonction des disponibilités.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

1. À RÉUNIR DANS TOUS LES CAS :

- Copie de l'acte de naissance des futur(e)s époux(ses), de moins de 3 mois au jour du dépôt du dossier en mairie (pour un acte délivré en France) ou de moins de 6 mois (pour un acte établi à l'étranger). Les Français nés à l'étranger ou naturalisés doivent en faire la demande au Ministère des Affaires Étrangères, Service Central de l'État Civil, rue de la Maison Blanche, 44941 NANTES CEDEX 9.

Les ressortissants étrangers devront fournir, en sus de leur acte légalisé ou apostillé, une traduction établie par un traducteur assermenté.

Si votre état civil est modifié entre la date de dépôt du dossier et le jour de la célébration du mariage vous êtes tenu d'en informer l'officier d'état civil en produisant un extrait d'acte de naissance avec filiation mis à jour.

- Pièce d'identité des futur(e)s époux (ses) : carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour.
- 2 justificatifs de domicile des futur(e)s époux(ses), sur lesquels figurent les nom et prénom de chaque futur(e) époux(se) dont au moins 1 justificatif daté de moins de 3 mois. Sont acceptés : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone fixe ou internet, avis de taxe d'habitation, avis d'imposition sur les revenus, attestation d'assurance habitation.
- Justificatif de domicile du parent domicilié à BORDÈRES + photocopie recto/verso de la pièce d'identité du parent figurant sur le justificatif
- Justificatifs de résidence de l'époux ou du parent hébergeant (1 mois d'habitation continue)
 - Attestation sur l'honneur du futur époux
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant la date de début de l'hébergement
 - Pièce d'identité de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Justificatifs de résidence de l'autre époux ou du parent hébergeant (1 mois d'habitation continue)
 - Attestation sur l'honneur du futur époux
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant la date de début de l'hébergement
 - Pièce d'identité de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Certificat du contrat de mariage délivré par le notaire, à remettre au plus tard 1 semaine avant le mariage
- Copie de l'acte de décès du précédent conjoint

- Copie de l'acte de mariage avec mention du divorce (si elle ne figure pas dans l'acte de naissance)
- PACS, si non inscrit sur l'acte de naissance
- Livret de famille (si vous avez un ou des enfants en commun), à remettre le jour du mariage
- Dispense de publication délivrée par le procureur de la république

2. À RÉUNIR POUR DES FUTURS ÉPOUX DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE :

- Certificat de coutume
- Certificat de célibat
- Certificat de publication du pays d'origine

3. À RÉUNIR POUR LES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE SI LES FUTURS ÉPOUX SONT DE MÊME SEXE ET DONT L'UN EST FRANÇAIS

- Un justificatif de l'autorité locale ou du consulat du pays indiquant que le mariage n'est pas autorisé entre deux personnes de même sexe
- Justificatifs des autorités diplomatiques et consulaires indiquant ne pouvoir procéder à la célébration du mariage

Selon le lieu de la célébration :

- Acte de naissance
- Justificatif prouvant la dernière résidence de l'un des époux
- Justificatif de domicile des parents
- Pièces d'identité des parents
- Justificatif de résidence
- Lettre de motivation justifiant le choix de la commune
- Audition réalisée en mairie
- Audition réalisée devant l'autorité consulaire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR LES FUTUR(E)S ÉPOUX (SES)

Époux ou Épouse 1

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Domicilié(e) à : _____

Résidant à : _____

Profession : _____

Situation matrimoniale * : célibataire - divorcé(e) - veuf(ve) - pacsé(e) (* rayer les mentions inutiles)

Nationalité : _____

N° de téléphone : _____ Courriel : _____

Fils(le) de : _____

Profession, décédé ou disparu : _____

Adresse précise : _____

Et de : _____

Profession, décédée ou disparue : _____

Adresse précise : _____

Époux ou Épouse 2

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Domicilié(e) à : _____

Résidant à : _____

Profession : _____

Situation matrimoniale * : célibataire - divorcé(e) - veuf(ve) - pacsé(e) (* rayer les mentions inutiles)

Nationalité : _____

N° de téléphone : _____ Courriel : _____

Fils(le) de : _____

Profession, décédé ou disparu : _____

Adresse précise : _____

Et de : _____

Profession, décédée ou disparue : _____

Adresse précise : _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE MARIAGE

Avez-vous prévu un contrat de mariage ? OUI NON

Si oui, ce contrat a été reçu le _____ par Maître _____
_____ notaire à (ville, département) _____

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES COMMUNS AUX FUTURS ÉPOUX

Votre mariage sera-t-il suivi d'une célébration religieuse ? OUI NON

Si non, souhaitez-vous que les alliances soient remises à l'occasion du mariage civil ? OUI NON

Résidence familiale après le mariage :

Commune : _____

Dépt : _____

Le couple a-t-il des enfants communs : OUI Nombre : _____ NON

Nom d'usage après le mariage :

M _____

M _____

AUTORISATION DE PUBLICATION PRESSE

Nous soussigné(e)s (noms/prénoms) _____

Autorisons N'autorisons pas

la commune de Bordères à transmettre, aux fins de publication dans la presse locale, la Lettre Bordéroise et sur le site internet communal, nos noms et prénoms. La présente autorisation est établie conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Le droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent s'exerce auprès de la direction des Affaires civiles et générales.

Fait à _____, le _____

Signature du (de la) futur(e) conjoint(e)

Signature du (de la) futur(e) conjoint(e)

LISTE DES TÉMOINS À COMPLÉTER PAR LES FUTUR(E)S ÉPOUX (SES)

Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus. Ils doivent être au minimum deux et au maximum quatre. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage soit par décision du juge d'instance.

1^{ER} TÉMOIN - Obligatoire

Nom de naissance : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

2^{ÈME} TÉMOIN - Obligatoire

Nom de naissance : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

3^{ÈME} TÉMOIN - Facultatif

Nom de naissance : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

4^{ÈME} TÉMOIN - Facultatif

Nom de naissance : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Profession : _____

Merci de fournir une copie recto/verso de la carte d'identité de chaque témoin.